

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE  
CANTON DE FOURMIES

COMMUNE DE WALLERS-EN-FAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
11	11	11
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 30 septembre 2022		
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 30 septembre 2022		
<u>Objet de la Délibération 2022-10-03 :</u> Repas de fin d’année et colis alimentaire		

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le jeudi 06 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s’est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard Navarre, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée trois jours à l’avance, conformément à la loi.

Etaient présents : NAVARRE Bernard - COLLE Stéphane- GAILLIEZ Noémie - VISEE Gérard – FOUQUART Gérard - CAUDRELIER Jean-Luc – LINGUET Justine – LEULLIETTE Bérange- BLANC Véronique – FOLB Céline - MAES Xavier  
Secrétaire de séance : GAILLIEZ Noémie

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal décide d’organiser le repas de Noël au profit des aînés de la Commune âgés de 65 ans et plus et de leur conjoint le 7 décembre et d’offrir un colis alimentaire d’une valeur de 43 € aux habitants âgés de 65 ans et plus résidant de façon permanente dans la Commune et fixe à 40 euros le montant de la participation des personnes extérieures et/ou ne relevant pas du CCAS.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais d’animation musicale fixés à 500 euros et de fixer le montant de la participation au repas à 40 euros aux personnes extérieures et/ou ne relevant pas du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
B. NAVARRE.

Certifié exécutoire par le Maire  
A WALLERS-EN-FAGNE, le 7 octobre 2022

Publié sur le site internet le : 25/09/2023  
Envoyé et reçu en préfecture le : 07/10/2022